

# Musique et théâtre.

## Les inscriptions aux classes à horaires aménagés sont ouvertes

Les inscriptions aux classes à horaires aménagés, pour la rentrée 2024-2025, sont ouvertes depuis lundi 5 février. Les dossiers doivent être retournés, au plus tard, **mercredi 10 avril**.

Les classes à horaires aménagés font partie d'un projet éducatif global, établi conjointement entre l'Éducation nationale et le Conservatoire à rayonnement départemental de la Communauté urbaine d'Alençon, permettant à un enfant d'apprendre et de pratiquer la musique ou le théâtre sur le temps scolaire grâce à un emploi du temps aménagé.

Ce dispositif concerne les enfants âgés de 10 à 14 ans, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> pour les classes de musique (CHAM) et de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> pour les classes de théâtre (CHAT).

Il est accessible, sous conditions, à tous les élèves, indépendamment de la carte scolaire. Par ailleurs, les élèves des classes à horaires aménagés doivent obligatoirement être inscrits au conservatoire.

Les cours ont lieu majoritairement en temps scolaire, au collège (Jean-Racine ou Louise-Michel) et/ou au conservatoire pour les CHAM ou au théâtre d'Alençon pour les CHAT.

Les dossiers d'inscription, disponibles à l'accueil du conservatoire et en ligne sur le site de la ville ([cu-alencon.fr](http://cu-alencon.fr)) sont à retourner au plus tard le mercredi 10 avril au conservatoire.

Une réunion d'information sur les classes à horaires aménagés musique et théâtre se tiendra, vendredi 5 avril, au collège Jean-Racine, 75, place du Champ-du-Roi.